

# Le patrimoine mondial en haute mer vers un d but de qualification

Dossier de la r daction de H2o  
September 2016

Des  les coralliennes englouties, des for ts tropicales flottantes, des volcans sous-marins ou encore des tours rocheuses aux allures de villes englouties : de tels sites ne peuvent aujourd'hui pr tendre figurer sur la Liste du patrimoine mondial parce qu'ils sont situ s en haute mer, en dehors de toute juridiction nationale. Un rapport lanc  le 3 ao t par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) explore les diff rentes mani res permettant d'appliquer un jour la Convention pour la protection du patrimoine mondial   cette zone qui recouvre plus de la moiti  de la plan te.

Intitul  "Patrimoine mondial en haute mer : une id e qui fait son chemin" (World Heritage in the High Seas : An Idea Whose Time has Come), le rapport pr sente cinq sites qui illustrent la vari t  des  cosyst mes, allant de la richesse de la biodiversit  de ces esp ces aux ph nom nes naturels observables uniquement dans les fonds marins. Chacun de ces sites pourraient se voir reconna tre une valeur universelle exceptionnelle, notion au c ur de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, selon laquelle le caract re remarquable de certains sites transcende les fronti res nationales. Ces cinq sites sont : le D me thermal du Costa Rica (Pacifique), une oasis oc anique unique au monde qui sert de lieu de ponte et d'habitat   de nombreuses esp ces menac es ; le Caf  des requins blancs (Pacifique), le seul lieu connu de rassemblement des requins blancs dans le Pacifique nord ; la mer des Sargasses (Atlantique), qui abrite un  cosyst me unique organis  autour d'une concentration d'algues flottantes ; le Champ hydrothermal de la Cit  perdue (Atlantique), un lieu situ    800 m tres de profondeur et surplomb  de monolithes de carbonate pouvant atteindre 60 m tres de haut et l'Atlantis Bank, une  le fossile immerg e situ e dans les eaux subtropicales de l'oc an Indien.   "Au m me titre que sur terre, les profondeurs et les zones les plus recul es de l'oc an abritent des lieux uniques qui m ritent d' tre reconnus,   l'image de la reconnaissance attribu e au Parc national du Grand Canyon aux  tats-Unis aux  les Gal pagos en  quateur ou au Parc national Serengeti en Tanzanie", souligne Mechtild R ssler, directrice du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, dans la pr face du rapport.   Bien qu' loign es des c tes, ces zones ne sont pas   l'abri des menaces, qu'il s'agisse du changement climatique, de l'exploitation mini re des grands fonds, de la navigation ou encore des pollutions plastiques. Pour que ces sites puissent b n ficier de la reconnaissance et de la protection de la Convention de 1972 sur le patrimoine mondial, des modifications quant au processus d'inscription sont n cessaires car jusqu'  pr sent, seuls les  tats peuvent proposer des sites pour inscription. Or, ces zones situ es en haute mer ne rel vent d'aucune juridiction nationale. Le Rapport explore trois pistes pour  tendre,   l'avenir, la protection de la Convention aux zones en haute mer. D'apr s Dan Laffoley, conseiller principal en sciences et conservation marines pour l'UICN et co-auteur du rapport,   "La haute mer pr sente une valeur exceptionnelle mondiale, bien qu'elle b n ficie de peu de protection. Cet espace est expos    des menaces telles que la pollution et la surp che. C'est pourquoi il est donc crucial de mobiliser la communaut  internationale afin de garantir sa conservation sur le long-terme."

Ce travail a  t  rendu possible gr ce   la Fondation Khaled bin Sultan Living Oceans et   Jaeger-LeCoultre. Il a  galement b n fici  du soutien de l'Agence fran aise des aires marines prot g es et de la Fondation Nekton.

  World Heritage in the High Seas : An Idea Whose Time has Come